



Autorisation de conduite : PEMP Nacelle

- Public concerné : Salariés amenés à utiliser une Plateforme Élévatrice Mobile de Personne dans le cadre de leur activité.
- Prérequis : Être âgé de 18 ans minimum et apte médicalement. Compréhension écrite et orale de la langue française, savoir réaliser les 4 opérations de calcul.
- Prérequis pour l'entreprise commanditaire : Un espace adapté à la pratique ainsi qu'un chariot élévateur.
- Formation pour 2 à 6 adultes maximum
- Durée : 2 à 3 jours
- Modalité d'accès : Formation en présentiel, sur inscription. Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 06 67 32 18 17 ainsi qu'à l'adresse suivante : orme.formations@gmail.com
- Délais d'accès : entre 2 jours et 4 semaines
- Accessibilité : les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter directement notre référente (06 67 32 18 17)
- Tarif de groupe (de 2 à 6 personnes) : 700,00 net par jour
- Formation éligible OPCO
- Lieu : Dans vos locaux.

Objectifs

- Connaître les règles de sécurité pour l'utilisation des PEMP.
- Identifier les risques liés aux travaux en hauteur et à la manipulation de la nacelle.
- Maîtriser les techniques de conduite et d'utilisation en toute sécurité.
- Obtenir une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Méthodes pédagogiques

Supports de formation : livret, vidéos, fiches pratiques.

PEMP adaptées aux catégories concernées (A et/ou B).

Zone d'entraînement sécurisée avec obstacles simulés.

Équipements de protection individuelle (EPI) : harnais, casque, gants.

Evaluation

Théorie : Test écrit (QCM) pour valider les connaissances.

Pratique : Observation des compétences en manœuvre et sécurité, selon un scénario prédéfini.

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un avis favorable, c'est l'employeur qui délivrera l'autorisation de conduite.

Programme

1. Introduction et Réglementation (1h)
 - Présentation des objectifs de la formation.
 - Obligations légales de l'employeur et du conducteur (Code du travail).
 - Différences entre CACES® et autorisation de conduite.



2. Les PEMP : Connaissances Théoriques (3h)

- Types de PEMP (catégories A et B) et leurs applications :
 - Catégorie A : Nacelles verticales (élévation sur plan vertical).
 - Catégorie B : Nacelles multidirectionnelles (bras articulés ou télescopiques).
- Constitution et fonctionnement d'une nacelle :
 - Commandes, système hydraulique, stabilisateurs.
 - Batteries, moteurs et systèmes de secours.
- Stabilité et risques associés (renversement, surcharge, vents forts).
- Règles de circulation et signalisation.
- Vérifications et entretien courant : contrôle visuel, checklist pré-opérationnelle.

3. Sécurité et Prévention des Risques (2h)

- Les risques liés aux travaux en hauteur (chutes, basculement).
- Port des EPI : harnais, ligne de vie et dispositifs d'ancrage.
- Prévention des risques environnementaux : obstacles, sols glissants, proximité des réseaux électriques.
- Conduite en cas d'incident ou de panne.

4. Pratique : Conduite et Manipulation (6h)

- Prise en main des commandes et systèmes de sécurité.
- Vérifications avant démarrage et mise en service.
- Circulation en sécurité avec et sans élévation :
 - Évoluer en ligne droite, virages, zones étroites.
 - Positionnement précis pour les travaux en hauteur.
- Stabilisation et manœuvres :
 - Déploiement du bras en conditions simulées.
 - Élévation et déplacement en hauteur avec précision.
- Situations spécifiques : travail près d'obstacles ou sur sol incliné.
- Procédure d'arrêt et sécurisation de la nacelle après utilisation.

5. Évaluation Finale et Clôture (2h)

- Évaluation théorique : QCM sur la réglementation, la sécurité et le fonctionnement.
- Évaluation pratique : Test de conduite et de manipulation en conditions simulées.
- Débriefing, remise de l'attestation de formation, et autorisation de conduite.
-

Nous contacter

Aymeric L'Héritier, responsable formations, 06 67 61 22 54

Lyse Breton, responsable relation clients et référente handicap, 06 67 32 18 17